



RAPPORT DE TRANSPARENCE SAS PTBG & ASSOCIES

Exercice clos le 31 août 2015



SOMMAIRE

- **1. Le Cabinet PTBG & Associés**
 - 1.1 Présentation générale du cabinet
 - 1.2 Gouvernance et organisation du cabinet – Activités - Effectif
 - 1.3 Missions réalisées par le cabinet en Audit
 - 1.4 Missions réalisées par le cabinet en Expertise Comptable – Conseil

- **2. Gestion des risques du cabinet**
 - 2.1 Ethique, Indépendance et Déontologie
 - 2.2 Le contrôle qualité de l'audit
 - 2.3 La gestion des ressources humaines

- **3. Secteur d'activités et clients**
 - 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité
 - 3.2 Secteurs d'activités et clients
 - 3.3 Clients APE



1. Le Cabinet PTBG & Associés

- 1.1 Présentation générale du cabinet
- 1.2 Gouvernance et organisation du cabinet – Activités - Effectif
- 1.3 Missions réalisées par le cabinet en Audit
- 1.4 Missions réalisées par le cabinet en Expertise Comptable – Conseil

2. Gestion des risques du cabinet

- 2.1 Ethique, Indépendance et Déontologie
- 2.2 Le contrôle qualité de l'audit
- 2.3 La gestion des ressources humaines

3. Secteur d'activités et clients

- 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité
- 3.2 Secteurs d'activités et clients
- 3.3 Clients APE



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

1.1 Présentation générale du cabinet

La société PTBG & Associés est une société par actions simplifiée :

- au capital de 1 541 300 €,
- dont le siège social est situé 1 rue du Bocage, Campus Effiscience - Caen, 14460 Colombelles,
- immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 606 205, code APE : 6920 Z,
- inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Rouen – Normandie,
- membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Caen.

La SAS PTBG & Associés est la continuation de la branche Secogec Windsor, pérennisée et développée autour des métiers d'Audit, d'Expertise et de Conseil orientés «haut de gamme» pendant près de 50 ans à Caen.

Sa pratique professionnelle se trouve enrichie et consolidée en permanence par l'engagement et l'implication des associés au sein des instances professionnelles nationales (Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, Académie des Sciences Techniques et financières avec la co-présidence de groupes de travail sur la normalisation comptable internationale – et notamment les normes IAS 36, IAS 38, IFRS 3 Rev etc...qui proposent des guides méthodologiques à la profession comptable).



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

Le cabinet PTBG & Associés s'est associé en 2014 au cabinet SOCOMEX, renforçant ainsi leur présence sur Caen et la Normandie. Cette opération repose sur l'ambition commune de développer leur offre de services dédiée au marché des PME, PMI et ETI, de compléter leurs savoir-faire techniques, leurs références et leurs performances opérationnelles. L'objectif est de continuer à proposer un accompagnement reposant, notamment, sur la proximité avec les clients en ayant une bonne connaissance de leurs enjeux, besoins et problématiques. Le **groupe PTBG**, ainsi constitué, confortera son positionnement orienté vers les marchés de l'expertise-comptable, de l'audit et du conseil.

Le groupe PTBG est indépendant, membre du groupement ABSOLUCE qui est présidé par Monsieur Michel TUDEL.

ABSOLUCE regroupe les cabinets indépendants de référence de chaque région. Il a pour objectif de permettre un partage des compétences, des initiatives et des bonnes pratiques de chaque membre et collaborateur du groupement. ABSOLUCE met à la disposition des entreprises des solutions sur mesure, opérationnelles et évolutives, et les accompagne quotidiennement dans leur développement. Chaque membre d'ABSOLUCE s'engage à respecter les valeurs du groupement :

- Proximité et réactivité
- Écoute et analyse
- Anticipation et innovation



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

1.2 Gouvernance et Organisation du cabinet - Activités - Effectif

1.2.1 Gouvernance de la société PTBG & Associés :

Président : SARL HOLDI PTBG, représentée par Jean Pascal THOREL

Directeur Général : SARL AUDEO, représentée par Mathias PELLETIER

Associés Personnes physiques : Jean Pascal THOREL, Mathias PELLETIER, Natacha MESNILDREY, François DINEUR, Alain PREEL.

Le cabinet a choisi de mettre en place des principes de gouvernance conformes à ceux qu'il promet pour ses clients à travers des comités " Ad Hoc " :

→ Veille technologique, évolutions techniques, risques :

- La veille technique et réglementaire (audit, expertise comptable, normes comptables PCG et IFRS, règles fiscales, législation sociale, ...),
- L'acceptation et l'affectation de certaines missions,
- La mise en œuvre de processus visant à assurer la bonne conduite des missions dans le respect des règles applicables,
- La revue croisée de certains dossiers susceptibles de poser des difficultés quant à la certification des comptes annuels, la continuité d'exploitation, les risques, les principes et estimations comptables complexes et significatives, etc...



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

→ Stratégies :

- Les orientations stratégiques, la mise en place de plans d'actions,
- La promotion et la représentation du cabinet à l'extérieur,
- La productivité et le plan de charge des équipes,
- Le suivi et l'analyse de l'activité,
- Le recrutement de diplômés.

→ Budget et finances :

- L'établissement du budget,
- L'arrêté des comptes,
- La mise en place de plans d'actions,
- Le traitement de litiges et/ou de tous risques de nature professionnelle.

→ Rémunérations des associés et collaborateurs :

- La rémunération des associés est technique et fixe, sans prime d'objectif et correspond au niveau « normal » d'un cabinet de Province de bon niveau. Les dividendes assurent la rémunération du capital.
- Aucune incitation financière n'existe de nature à altérer le jugement indépendant.
- Le niveau de rémunération des associés et des collaborateurs fixé à l'issue des entretiens annuels n'est donc pas un facteur de risque sur les dossiers.



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

1.2.2 Chiffre d'affaires et effectif :

→ Chiffre d'affaires :

Au titre de l'exercice clos au 31 août 2015, le chiffre d'affaires de la société PTBG & Associés est stable à hauteur de 3,2 M€.

Au titre du même exercice, le groupe PTBG, composé des sociétés PTBG & Associés et SOCOMEX réalise un chiffre d'affaires cumulé de 4,1 M€.

→ Effectif :

Aujourd'hui animé par quatre associés, le cabinet PTBG & Associés rassemble plus d'une trentaine de collaborateurs ; le cabinet SOCOMEX, quant à lui, une dizaine de collaborateurs.

L'ensemble ainsi constitué, le groupe PTBG, réunit donc plus de 40 collaborateurs, de formation :

- diplômés d'expertise comptable,
- experts-comptables mémorialistes,
- experts-comptables stagiaires,
- diplômés BAC +4/5 de type Master, Ecoles de Commerce, Faculté de Droit, ...

Formés et issus des universités et/ou écoles locales, certains de nos associés et collaborateurs ont été, ou sont encore très impliqués dans la société civile et ont une très bonne connaissance de l'économie locale et régionale.



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

1.3 Missions réalisées par le cabinet en Audit

PTBG & Associés a une tradition de commissariat aux comptes et d'audit très marquée sur la place de Caen et cette tradition est représentée aujourd'hui sous la responsabilité de :

- deux associés en charge de l'audit, Mathias PELLETIER et François DINEUR, qui s'appuient sur une équipe en charge de la veille relatives aux normes et référentiel en matière d'audit, de comptabilité (IFRS & PCG), d'obligations juridiques, ...
- une équipe d'audit dédiée, constituée de diplômés d'expertise comptable, de mémorialistes, d'experts comptables stagiaires et diplômés d'écoles de commerce, disposant de compétences spécifiques telles que la consolidation, le contrôle interne (Loi Sarbanes-Oxley), la transposition des comptes en normes internationales (IFRS / USGAAP), ...

→ Audit comptable et financier

- Audit légal dans le cadre de missions de commissariat aux comptes,
- Audit contractuel pour formuler une opinion sur certains états financiers, cycles ou opérations limitées.

→ Contrôle interne, outils de gestion et système d'information

- Diagnostic des procédures et des outils de gestion : identification des risques et de leur suivi,
- Mise en place d'outils décisionnels de mesure des performances et de reporting,
- Adaptation des systèmes d'information et de gestion.



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

- Consolidation, procédures et normes comptables (PCG/IFRS)
 - Identification des normes sectorielles applicables et accompagnement dans la mise en place des normes comptables et des procédures liées,
 - Consultation sur les opérations complexes,
 - Accompagnement ou mise en place de procédures de consolidation, adaptation des systèmes de consolidation.



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

1.4 Missions réalisées par le cabinet en Expertise Comptable - Conseil

L'activité d'expertise comptable est sous la responsabilité conjointe de Jean-Pascal THOREL et de Natacha MESNILDREY, selon les secteurs et les missions. Elle est exercée par des équipes distinctes de celles de l'audit, sauf exception dans certaines missions où des équipes mixtes peuvent intervenir dans le cadre de problématiques particulières (consolidation, prix de revient, entreprises en difficultés, ...).

→ Etablissement des comptes (français, anglais & allemand)

- Organisation et tenue comptable,
- Etablissement des comptes annuels et déclarations fiscales,
- Etablissement des comptes consolidés,
- Tableaux de bord, reporting et comptes prévisionnels.

→ Paie et conseil en droit social

- Etablissement des salaires et charges sociales,
- Audit et conseil en droit social :
 - Assistance dans le suivi des contrats de travail et dans l'application des Conventions Collectives,
 - Audit de conformité législation sociale,
 - Mise en place de contrats d'intéressement et de participation des salariés,
 - Gestion des ressources humaines et aide au recrutement,
 - Mise en place d'accord ou de plans, ...



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

- Missions juridiques, sociales et fiscales
 - Assistance à la réalisation des opérations dans la vie de la Société,
 - Analyse et revues fiscales,
 - Assistance et suivi des vérifications en matière fiscale.

- Missions d'externalisation
 - Prise en charge de l'ensemble des travaux administratifs et comptables.

- Création d'entreprises
 - Etablissement de « business plan »,
 - Levée de fonds,
 - Optimisation des choix juridiques, fiscaux, sociaux, etc...

- Prévention et traitement des difficultés des entreprises
 - Identification des causes des difficultés et mesures de leurs conséquences financières,
 - Examen critique des mesures de redressement,
 - Assistance aux entreprises en difficultés.



1. LE CABINET PTBG & ASSOCIES

- Evaluation, transmission et rapprochement d'entreprises
 - Approche de la valeur : positionnement sectoriel, évolution prévisionnelle et évaluation,
 - Evaluation des avantages particuliers,
 - Critères de rapprochement,
 - Impacts comptables,
 - Optimisation juridique et fiscale,
 - Diagnostic préalable à une acquisition, transmission, restructuration,
 - Financement de l'opération, levée de fonds.

- Fusion, apport, ingénierie financière
 - Analyse stratégique : positionnement sectoriel et évolution,
 - Recherche de critères de comparabilité,
 - Parité de fusion, sensibilité,
 - Impacts et traitement comptable du regroupement,
 - Optimisations des aspects comptables, financiers, juridiques et fiscaux.

1. Le Cabinet PTBG & Associés

- 1.1 Présentation générale du cabinet
- 1.2 Gouvernance et organisation du cabinet – Activités - Effectif
- 1.3 Missions réalisées par le cabinet en Audit
- 1.4 Missions réalisées par le cabinet en Expertise Comptable – Conseil

2. Gestion des risques du cabinet

- 2.1 Ethique, Indépendance et Déontologie
- 2.2 Le contrôle qualité de l'audit
- 2.3 La gestion des ressources humaines

3. Secteur d'activités et clients

- 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité
- 3.2 Secteurs d'activités et clients
- 3.3 Clients APE



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 Ethique, Indépendance et Déontologie

L'éthique, l'indépendance et la déontologie sont au cœur des préoccupations de PTBG & Associés qui en fait depuis longtemps une de ses priorités. Le cabinet exige de ses collaborateurs et de ses associés, une attitude irréprochable en termes d'intégrité, d'impartialité, d'indépendance, de compétence, de confraternité, de secret professionnel, de discrétion et de comportement.

De par l'origine de ses associés fondateurs et de ceux qui, par la suite, ont développé et pérennisé le cabinet, ont eu des responsabilités dans la société civile et tous ont toujours porté une attention particulière pour éviter toute situation pouvant laisser penser à un tiers que l'indépendance du cabinet en tant qu'auditeur pourrait être remise en cause.

Cet objectif affiché et affirmé d'indépendance s'est traduit par le refus de prendre certaines missions à chaque fois que la responsabilité assumée pouvait être incompatible avec l'indépendance perçue par les tiers.

D'autre part, aucun client du cabinet ne représente une part de chiffre d'affaires d'une importance telle qu'elle crée une absence d'indépendance. L'origine des clients est très diversifiée, sans aucune dépendance vis-à-vis de prescripteurs ou des confrères.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Cette exigence en matière de déontologie est présente dans les contrats de travail, qui intègrent des clauses en matière de secret professionnel et d'indépendance. Chaque année, l'ensemble des collaborateurs et associés s'engage par écrit sur l'indépendance et sur l'absence de tout lien familial, relationnel ou professionnel susceptible d'entraîner une situation d'incompatibilité. Une procédure est prévue, à cet égard, pour l'acceptation de mission.

Dans les cas où une incompatibilité serait identifiée, des mesures de sauvegarde seraient mises en place afin que le collaborateur concerné ne puisse intervenir sur le dossier visé.

Nous confirmons que l'indépendance a fait l'objet d'une vérification interne.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.2 Le contrôle qualité de l'audit

Toutes nos missions de commissariat aux comptes et toute autre mission particulière confiée au Commissaire aux comptes sont réalisées dans le cadre d'une procédure d'audit formalisée. Le processus d'audit comporte de façon systématique la compréhension du « business model », des points clés des activités opérationnelles, des principes et méthodes comptables du secteur audité, ainsi qu'une analyse approfondie des risques et la qualité du contrôle interne.

Cette procédure est disponible pour tous les collaborateurs sur un serveur partagé. Elle fait l'objet de communication régulière sur son caractère obligatoire ainsi que sur des éventuelles mises à jour.

Cette procédure se décompose en plusieurs phases :

- L'acceptation et le maintien de la mission,
- L'orientation, le plan de mission et la note d'orientation,
- L'audit des processus de contrôle interne,
- Le contrôle des états financiers,
- L'affirmation des dirigeants,
- La synthèse de la mission,
- La bibliothèque des rapports,
- Les missions particulières.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Est également disponible l'ensemble de la documentation utile à la bonne conduite des missions, et notamment le code de déontologie, les normes d'exercice professionnel, les notes d'information produites par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes), les avis techniques et communiqués de la CNCC, les bonnes pratiques professionnelles, les supports de formation, ... lesquels font l'objet de veille et de communications régulières.

Le cabinet assure une veille déontologique et réglementaire et communique, le cas échéant, les informations utiles aux collaborateurs et associés du cabinet dès que nécessaire.

Enfin, dans le cadre du contrôle qualité interne, tous les dossiers, toutes les notes de synthèse, font l'objet d'une revue systématique par les associés concernés, ainsi que le contenu des rapports qui est également revu et validé systématiquement par les associés signataires.

De par l'implication forte des associés dans le processus d'audit (orientation de la mission, synthèse, rédaction des rapports...), les procédures de contrôle qualité sont conçues et mises en œuvre dans ce contexte et en rapport avec l'organisation et la gestion des risques.

Si une situation à risques est mise en évidence (certification difficile, risques élevés, principes comptables d'applications sensibles – tests de valeur, instruments financiers...), les associés se concertent pour aboutir à des diligences et une expression de l'opinion appropriées.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Pour compléter ce dispositif, le cabinet réalise chaque année un contrôle qualité de plusieurs dossiers, sur la base d'une sélection faite par les associés et la responsable du contrôle qualité en fonction de la nature des dossiers et des risques/problématiques liés.

Pour les mandats EIP, le cabinet a retenu l'obligation de revue indépendante du dossier avant émission de l'opinion.

Le dernier contrôle qualité de PTBG & Associés a été réalisé par le H3C en juillet 2013.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.3 La gestion des ressources humaines

Les ressources humaines sont au cœur du dispositif de contrôle qualité mis en place au cabinet puisque les hommes et les femmes qui le composent sont les vecteurs et les garants de la qualité de ses services comme de son éthique professionnelle. La politique de gestion des ressources humaines est basée sur 4 axes fondamentaux :

→ Le recrutement :

Lors des entretiens, l'accent est particulièrement mis sur les principes de comportement professionnel, tels que l'indépendance, le secret professionnel et la conduite à tenir dans les entreprises auditées.

→ La formation :

PTBG & Associés met en œuvre les moyens d'assurer à ses collaborateurs le maintien et le développement d'un niveau de compétence et de technicité élevé nécessaire aux missions orientées « haut de gamme » du cabinet. En dehors du programme annuel de formation continue, des séminaires et conférences sont dispensés aux collaborateurs intervenant sur des missions d'audit légal.

Nous attestons que les dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 du Code de Commerce en matière de formation continue sont respectées.



2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

→ Le projet personnel :

Les collaborateurs bénéficient d'un entretien annuel structuré dans un guide méthodologique, conduit par le responsable hiérarchique ou l'associé référent. C'est un moment d'échange sur le projet professionnel personnel du collaborateur et ses perspectives d'évolution.

→ L'affectation sur les missions :

Les collaborateurs sont affectés sur les missions en fonction de leur compétence et de leur orientation. La gestion du planning des missions suit une procédure organisée et le Comité de Direction est consulté pour arbitrer en cas de désaccord ou d'impasse

1. Le Cabinet PTBG & Associés

- 1.1 Présentation générale du cabinet
- 1.2 Gouvernance et organisation du cabinet – Activités - Effectif
- 1.3 Missions réalisées par le cabinet en Audit
- 1.4 Missions réalisées par le cabinet en Expertise Comptable – Conseil

2. Gestion des risques du cabinet

- 2.1 Ethique, Indépendance et Déontologie
- 2.2 Le contrôle qualité de l'audit
- 2.3 La gestion des ressources humaines

3. Secteurs d'activités et clients

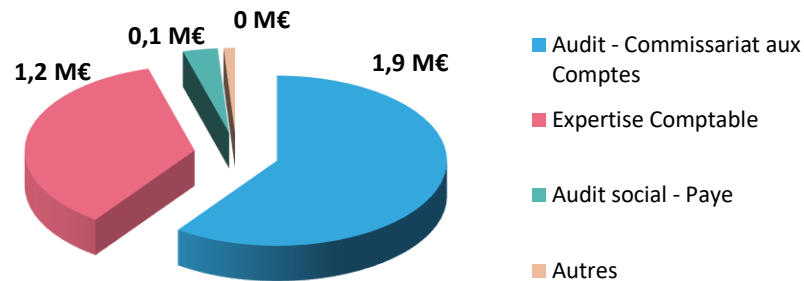
- 3.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité
- 3.2 Secteurs d'activités et clients
- 3.3 Clients APE



3. SECTEURS D'ACTIVITES ET CLIENTS

3.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

L'activité au titre de l'année 2014/2015 pour la société PTBG & Associés se répartit comme suit :

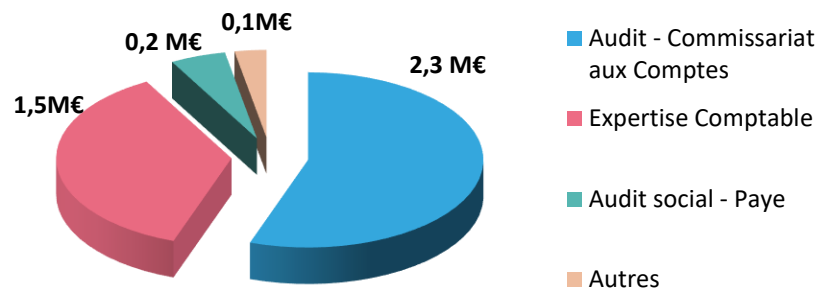


L'activité d'audit est une composante très significative de l'activité du cabinet puisqu'elle y représente près de 60% du chiffre d'affaires à la clôture.



3. SECTEURS D'ACTIVITES ET CLIENTS

A titre indicatif, l'activité au titre de l'année 2014/2015 pour le groupe PTBG, composé de PTBG & Associés et de SOCOMEX, se répartit comme suit :





3. SECTEURS D'ACTIVITES ET CLIENTS

3.2 Secteurs d'activité et clients

3.2.1 Secteurs d'activités

Notre cabinet PTBG & Associés gère plus de 650 clients dont plus de 300 dossiers d'audit et de Commissariat aux comptes.

Dans son ensemble, le groupe PTBG gère près de 900 clients dont plus de 400 mandats de commissariat aux comptes dans un large éventail de secteurs d'activités parmi lesquels :

- Industrie,
- Promotion et gestion immobilière,
- Bâtiment, travaux publics,
- Agro-alimentaire, abattoirs, coopératives,
- Grande distribution (magasins et centrales),
- Logistique, transport, entreposage, maritime,
- Négoce, concession automobile,
- Laboratoires d'analyse
- Secteur médical, professions libérales, cliniques,
- Sport, loisirs, tourisme,
- Nouvelles technologies,
- Sociétés d'économie mixte (SEM),
- Formation et insertion professionnelles,
- Secteur associatif et non marchand,
- Syndicats professionnels, fédérations,
- Comités d'œuvre sociale,
- Etablissements publics administratifs.



3. SECTEURS D'ACTIVITES ET CLIENTS

3.2.2 Autres domaines de compétence

Le cabinet possède des mandats dans des entités d'économie mixte et dans le secteur non marchand gérant des politiques publiques. Ces mandats sont traités selon le même processus d'audit que celui qui a été résumé ci-avant.

Les domaines de compétence du cabinet sont les suivants :

- Associations,
- Société d'économie mixte (SEM) : aménagement, HLM, musées, spectacles,
- Chambre de Commerce,
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat,
- Caisses de Congés Payés,
- Organismes collecteurs des fonds de formation,
- Organismes de formation,
- Secteur mutualiste,
- Entités en charge de politiques publiques,
- Projets Interreg et fonds européens type FSE et FEDER.



3. SECTEURS D'ACTIVITES ET CLIENTS

3.3 Clients APE

Au 31 août 2015, le cabinet PTBG & Associés intervient en qualité de Commissaire aux comptes des sociétés cotées, dites faisant Appel Public à l'Épargne (APE) :

→ Guy Degrenne, Eurolist Compartiment C

Le cabinet n'exerce plus de mandat de commissariat aux comptes auprès d'établissements de crédit.



Fait à Colombelles, le 12 novembre 2015

PTBG & Associés

→ Jean-Pascal THOREL

→ Mathias PELLETIER

www.ptbg.fr - contact@ptbg.fr